

PROCES – VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 19 mars 2007
de
SGS SA, Genève

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le **19 mars 2007**, à Genève, au 47 quai Wilson, dans les salons de l'hôtel Président Wilson, sous la présidence de Monsieur **Sergio MARCHIONNE**, Président du conseil d'administration.

La séance est ouverte à **15h05** et levée à **16h15**.

Après une introduction par Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président, ce dernier passe la parole à Monsieur Christopher KIRK, Chief Executive Officer. Le texte de l'exposé de M. Kirk demeurera annexé au présent procès-verbal.

Le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 12 des statuts, par lettre adressée le **23 février 2007** à chaque actionnaire inscrit sur le registre des actions nominatives, ainsi que par publication faite le **26 février 2007** dans la Feuille officielle suisse du commerce, organe officiel de publicité de la société.

Le Président désigne Monsieur Jean Pierre MÉAN, avocat conseil de la société, comme secrétaire de l'assemblée et Maître Yves AUBERT, notaire à Genève, pour dresser le procès-verbal authentique **des points 5 et 6** de l'ordre du jour, ceci conformément aux dispositions de l'article 647 du Code des obligations. Aucune opposition n'étant formée, Monsieur Jean Pierre MÉAN est confirmé dans sa fonction de secrétaire de l'assemblée.

Le Président prie également Monsieur Jean Pierre MEAN de fonctionner comme chef scrutateur. Il est assisté par des scrutateurs, selon liste annexée au procès-verbal.

L'organe de révision, la société Deloitte SA, est représenté par Monsieur Peter QUIGLEY.

Le Président informe l'assemblée que les débats sont enregistrés afin de pouvoir en dresser un compte-rendu, en sus du procès-verbal.

Ces formalités étant accomplies, il est donné lecture de la liste de présence :

Au début de l'assemblée, 93 actionnaires sont présents, possédant ou représentant ensemble 4'191'202 actions nominatives de Fr. 1.- chacune, dont la représentation est exercée comme suit :

Actions représentées par leur titulaire ou un mandataire privé	1'257'518
Actions représentées par des représentants dépositaires	1'854'397
Actions représentées par la personne indépendante désignée par la société (Me Gérard Defacqz, notaire à Genève)	1'079'287

soit ensemble 53.58% du capital-actions.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et, aucun quorum de présence n'étant requis, peut valablement délibérer sur tous les objets portés à l'**ordre du jour**, à savoir :

- 1 Rapport annuel; comptes de SGS SA et du groupe SGS; rapports de l'organe de révision**
 - a. Rapport annuel et comptes de l'exercice 2006 de SGS SA; rapport de l'organe de révision.
 - b. Comptes consolidés de l'exercice 2006 du groupe SGS; rapport de l'organe de révision sur les comptes de Groupe
- 2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction**
- 3 Décision sur l'emploi du bénéfice net résultant du bilan de SGS SA**
- 4 Election de l'organe de révision**
- 5 Modification de l'article 5bis des statuts (capital conditionnel)**
- 6 Modification de l'article 5ter des statuts (capital autorisé)**

L'ordre du jour est accepté sans opposition.

- 1 Rapport annuel; comptes de SGS SA et du groupe SGS; rapports de l'organe de révision**
- a. Rapport annuel et comptes de l'exercice 2006 de SGS SA; rapport de l'organe de révision.
 - b. Comptes consolidés de l'exercice 2006 du groupe SGS; rapport de l'organe de révision sur les comptes de Groupe

Le rapport annuel et les comptes annuels de la SGS SA et les comptes consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2006, qui figurent dans le rapport annuel imprimé (dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal), étaient à disposition sur le site internet ainsi qu'au siège de la société conformément aux dispositions légales; chaque actionnaire avait en outre la faculté de les commander.

Personne ne le demandant, il n'en est pas donné lecture.

Les actionnaires ont également pu prendre connaissance du rapport du 14 janvier 2007 de l'organe de révision, la société Deloitte SA, sur les comptes de SGS SA et sur les comptes consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2006, rapports qui figurent en page 140 et 130 respectivement du rapport imprimé, et qui étaient en outre à disposition sur le site internet de la société ainsi qu'au siège de la société, conformément aux dispositions légales.

Personne ne le demandant, il n'en est pas donné lecture.

L'organe de révision déclare n'avoir rien à ajouter à ses rapports, dans lesquels il recommande l'approbation des comptes de SGS SA et des comptes consolidés tels que soumis à l'assemblée.

Après discussion, le Président ayant donné réponses aux questions, et personne n'ayant d'objection à ce que le rapport annuel, les comptes annuels de SGS SA et les comptes consolidés du groupe SGS fassent l'objet d'un vote groupé, la résolution suivante est mise au vote :

***" L'assemblée ayant pris connaissance du rapport annuel, des comptes et des rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2006 approuve :
- le rapport annuel
- les comptes annuels de SGS SA et
- les comptes annuels consolidés du groupe SGS
pour l'exercice 2006, tels qu'ils ont été soumis."***

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'122'170
NON	12'074
ABSTENTIONS	56'958
<i>Nuls</i>	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'191'202
Majorité absolue pour ce vote	: 2'095'602

2 Décharge au conseil d'administration et à la direction

Il est tout d'abord rappelé qu'en vertu des dispositions légales, les personnes ayant participé à la gestion sont exclues de ce vote, à savoir :

- a. les membres du conseil d'administration ayant fonctionné durant tout ou partie de l'exercice 2006,
 - b. les membres de la direction ayant assumé une fonction durant tout ou partie de l'exercice 2006,
- ainsi que
- c. les actionnaires représentés au conseil d'administration, soit IFIL Investissements SA et les membres de la famille de Monsieur August von Finck.

La discussion n'étant pas demandée et personne ne s'opposant à un vote groupé pour la décharge au conseil d'administration et à la direction, la résolution suivante est mise au vote :

" L'assemblée donne décharge au conseil d'administration et à la direction pour leur gestion durant l'exercice 2006. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	1'252'936
NON	35'733
ABSTENTIONS	18'297
<i>Nuls</i>	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote
(après déduction des actions exclues de ce vote) : 1'307'204
Majorité absolue pour ce vote : 653'603

3 Décision sur l'emploi du bénéfice net résultant du bilan de SGS SA

Le bénéfice net disponible, à disposition de l'assemblée, se compose comme suit :

	CHF
Bénéfice de l'exercice	221 661 473
Report de l'exercice précédent	447 560 444
Dividendes payés sur propres actions remises en circulation avant l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2006	(2 241 517)
Dissolution de la réserve pour propres actions	25 204 973
Total du bénéfice disponible	722 185 373

Le conseil d'administration propose d'utiliser comme suit le bénéfice net disponible de Frs 722 185 373 :

- ♦ Dividende : CHF 154 120 600
- ♦ Solde reporté à nouveau : CHF 568 064 773

étant rappelé qu'aucun dividende n'est payé sur les propres actions détenues directement ou indirectement par SGS SA (excepté à la Fondation pour l'intéressement du Personnel au Développement du Groupe SGS).

L'assemblée est informée qu'en cas d'acceptation, le dividende de CHF 20,00 brut par action de CHF 1.- valeur nominale, sera payé le 21 mars 2007 sans frais, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

" L'assemblée approuve la proposition du conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice disponible, soit :
- payer un dividende de 154 120 600 francs et
- reporter 568 064 773 francs à compte nouveau. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'140'691
NON	35'396
ABSTENTIONS	15'100
<i>Nuls</i>	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'191'202
Majorité absolue pour ce vote	: 2'095'602

4 Election de l'organe de révision

Le Président expose que le conseil d'administration propose d'élire à nouveau Deloitte SA Genève, comme organe de révision des comptes statutaires de SGS SA et des comptes consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2007.

Le représentant de Deloitte SA confirme que cette dernière acceptera ce mandat, si l'assemblée en décide ainsi.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

" L'assemblée décide d'élire Deloitte SA, Genève, comme organe de révision des comptes de SGS SA et des comptes consolidés du groupe SGS, pour l'exercice 2007. "

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées

OUI	4'025'909
NON	11'119
ABSTENTIONS	154'174
<i>Nuls</i>	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'191'202
Majorité absolue pour ce vote : 2'095'602

5 Modification de l'article 5bis des statuts (capital conditionnel)

6 Modification de l'article 5ter des statuts (capital autorisé)

Les points 5 et 6 de l'ordre du jour font l'objet d'un procès-verbal séparé, dressé en la forme authentique par Maître Yves AUBERT, Notaire à Genève, conformément aux dispositions de l'article 647 du Code des obligations.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président indique que la prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le lundi 17 mars 2008.

Personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée à 16h15.

Pour la partie ordinaire :

.....
Sergio Marchionne
Président

.....
Jean Pierre MÉAN
Secrétaire de l'assemblée

Annexes au procès-verbal :

- Exposé du Président du conseil d'administration
- Exposé du Président de la direction générale
- Liste des scrutateurs
- Rapport annuel 2006